Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 48 (1956)
Heft: 3

Artikel: L'aide à l'usine d'Ems et à l'économie du canton des Grisons
Autor: Wyss, Edmond
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384944

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

expansion constante leur incombe. Personne ne conteste la nécessité d'occuper de la main-d'œuvre étrangère pour faire face aux besoins actuels de la conjoncture économique. Les syndicats ont toujours fait preuve de compréhension. Toutefois, le gonflement dépasse la normale. C'est pourquoi on ne saurait en vouloir aux syndicats s'ils demandent d'y mettre un terme

Au cours d'une précédente séance de la Commission syndicale suisse, nous nous sommes prononcés sur la question de la réduction de la durée du travail et nous avons arrêté la voie à suivre. Dès lors, des discussions ont eu lieu à ce sujet entre associations patronales et ouvrières. Elles seront poursuivies au cours de cette année. Il incombera à l'Union syndicale de convoquer prochainement une conférence nationale afin de coordonner l'action de nos fédérations. Une telle réunion permettra d'aboutir à une conception commune dans la tactique.

L'aide à l'usine d'Ems et à l'économie du canton des Grisons

Par *Edmond Wyss*

Un référendum a été lancé contre la décision prise par les Chambres fédérales de maintenir pendant cinq ans encore l'aide que la Confédération accorde à l'usine pour la saccharification du bois à Domat-Ems. Ce référendum a recueilli 45 660 voix. Il a abouti. Le projet d'arrêté fédéral sera soumis au peuple le 13 mai prochain. La campagne qui précédera cette consultation populaire sera vive.

Nous insisterons avant tout sur l'importance que revêt l'usine d'Ems pour l'économie des Grisons; nous n'aborderons les problèmes techniques que dans la mesure où ils sont nécessaires à la compréhension du problème.

L'usine d'Ems est le résultat des efforts conjoints d'un consortium privé, du gouvernement des Grisons et de la Confédération. Ses promoteurs visaient à trois buts:

1° créer de nouvelles possibilités de travail dans le canton des Grisons;
2° assurer à l'économie forestière des Grisons et d'autres cantons un écoulement plus régulier de ses produits par la transformation chimique du bois;
3° produire des carburants de remplacement.

Le problème de la fabrication de carburants synthétiques extraits du bois a été abordé bien avant la guerre. Le premier projet visant à construire dans les Grisons une usine pour la production d'alcool extrait du bois date de 1936. Il est resté dans les tiroirs de l'admi-

nistration jusqu'au moment où la seconde guerre mondiale a compromis gravement l'approvisionnement du pays en carburants. A la suite d'interventions de la Fédération routière suisse et du commandement de l'armée, la Confédération passa avec le canton des Grisons et le consortium HOVAG un accord aux termes duquel elle s'engageait à financer la construction de l'usine d'Ems. Cette convention fixait la production et la Confédération s'engageait à en garantir l'écoulement jusqu'à la fin de 1955. L'accord stipulait aussi que l'usine est créée pour promouvoir l'équilibre économique du canton des Grisons et pour venir en aide à l'économie forestière suisse dans son ensemble. La HOVAG s'engageait, en outre, à entreprendre des travaux de recherches dans les domaines suivants:

— développement de la production de carburants liquides de qualité supérieure et, à cet effet, utilisation optimum du bois et du coke tant qu'elle serait nécessaire, ainsi que de l'électricité;
— production de carburants antidétonants supérieurs et de produits additionnels;
— essais de transformation de la production en prévision du rétablissement d'importations normales.

Pour apprécier le projet qui sera soumis au peuple le 13 mai, il est indispensable de connaître la genèse de l'usine d'Ems. Il faut bien se convaincre que, sans la production d'« eau d'Ems » (encore que les livraisons aient été inférieures aux normes prescrites) la pénurie de carburants aurait été infiniment plus grave que celle que nous avons affrontée. Personne ne conteste d'ailleurs le caractère indispensable de la contribution d'Ems à l'approvisionnement du pays en carburants pendant la seconde guerre mondiale et les années qui l'ont immédiatement suivie. Cependant, dans la mesure où l'approvisionnement s'est amélioré, les automobilistes ont été de moins en moins disposés à prendre en charge le carburant synthétique. Si elles étaient justifiées en partie, les critiques dont ce carburant a fait l'objet étaient, dans l'ensemble, excessives. Dès qu'un moteur accusait la moindre perturbation, on l'attribuait à l'eau d'Ems!

Aujourd'hui, seule l'armée utilise encore ce produit. Depuis deux ans, l'essence vendue aux automobilistes n'en contient plus, de sorte que les critiques à l'adresse de l'usine d'Ems sont sans objet. Les associations d'automobilistes — qui sont en partie à l'origine de la construction de l'entreprise — ont accepté que les usagers de la route participent pendant cinq ans encore à l'aide financière qui sera accordée à l'usine d'Ems, sous la forme d'une taxe sur l'essence d'un tiers de centime par litre environ. Cette contribution, qui ne représente qu'une charge infime pour chaque automobiliste, doit

permettre de maintenir en état de marche, en prévision d'une éventuelle pénurie, les installations pour la fabrication de carburants synthétiques.

Dès le lendemain de la guerre, la HOVAG a commencé les études techniques aux fins de réduire la production de carburants et de la remplacer par celle de produits capables d'affronter la concurrence. Ces recherches, très coûteuses, ont permis de remplacer la production de méthanol (qui entre à raison de 60% dans l'eau d'Ems) par la fabrication d'ammoniaque, d'urée et des diverses matières premières nécessaires à la fabrication du grilon, filé synthétique suisse. Vers le milieu de 1956, l'usine pourra renoncer entièrement au méthanol. C'est dire que la production de carburants synthétiques aura, à ce moment, diminué de 60%. Il n'est donc pas vrai, comme le prétendent les adversaires d'Ems, que l'usine ne s'est pas adaptée aux conditions nouvelles et qu'elle continue à produire exclusivement des carburants. La vente des produits dont l'écoulement n'est pas garanti par l'Etat s'inscrit d'ores et déjà à 14 millions, alors que les ventes d'alcool et de carburants ne représentent plus que 10 millions. Les produits capables d'affronter la concurrence totalisent donc plus de la moitié des ventes de l'usine d'Ems.

Les installations de saccharification seront progressivement adaptées à la fabrication d'autres produits au cours des cinq prochaines années, de glycérine notamment. Si le peuple repoussait le projet qui lui sera soumis le 13 mai, on peut craindre que l'usine d'Ems ne soit contrainte de renoncer à la saccharification du bois, ce qui entraînerait le licenciement de 1400 ouvriers. En outre, l'usine ne serait plus en mesure de prendre en charge les déchets de bois de l'économie forestière des Grisons et d'autres cantons. On imagine sans peine les conséquences financières d'une telle mesure si l'on songe qu'un cinquième des forêts qui sont la propriété de corporations de droit public, de communes notamment, se trouvent dans le canton des Grisons et si l'on sait que la proportion des déchets est nettement plus forte dans les forêts de montagne que dans les autres. Au cours des dernières années, les forêts des Grisons ont livré bon an mal an quelque 30 000 stères à l'usine d'Ems. Un vote négatif aggraverait brusquement la situation financière, déjà précaire, des communes grisonnes.

La production constante d'énergie électrique à bon marché est l'une des conditions essentielles de l'industrialisation des régions de montagne. L'usine d'Ems utilise actuellement 170 millions de kilowatts par an, chiffre supérieur à la consommation du canton des Grisons tout entier. La « reconversion » des installations, c'est-à-dire le passage à la fabrication de nouveaux produits capables d'affronter la concurrence, exigera un accroissement des besoins d'énergie électrique. Pour Ems, le problème consiste à disposer d'électricité non seulement en quantité suffisante, mais encore à bas prix. Les

critiques dont font l'objet les efforts que la HOVAG déploie pour obtenir de nouvelles concessions pour la production d'énergie hydro-électriques sont donc dénuées de fondement.

Les adversaires d'Ems insistent surtout sur les *subventions*. Il n'y a subventions que dans la mesure où l'Etat octroie des crédits sans contre-prestation. Tel n'a jamais été le cas à Ems. La Confédération s'est tout simplement engagée à prendre l'alcool et les carburants en charge à un prix couvrant les frais de production. On savait dès le début que l'alcool produit à Ems serait plus cher que l'alcool importé ou que celui que l'on extrait en Suisse de l'acide sulfurique. On s'est fondé sur cette différence pour prétendre que la Confédération prend en charge l'alcool et le carburant d'Ems à un *prix artificiel*. Mais on se garde bien de rappeler qu'elle acquiert également à des prix supérieurs aux prix normaux des camions, des tracteurs, des locomotives, des souliers d'ordonnance, des couvertures de laine, les camionnettes des P. T. T., les câbles du téléphone, etc. La structure de notre industrie est telle que certaines fabrications sont plus coûteuses chez nous qu'à l'étranger. Pour diverses raisons, en particulier pour protéger certaines industries ou encore pour avoir toutes les garanties nécessaires en ce qui concerne la qualité, la Confédération accepte de payer des prix « artificiels ». Du moment que personne ne s'en formalise, pourquoi faire une exception pour l'usine d'Ems? Pourquoi choisir ce bouc émissaire plutôt qu'un autre?

La « reconversion » de l'usine d'Ems, construite pendant la guerre pour alléger la pénurie de carburants, est achevée aux trois quarts. Est-ce vraiment le moment de l'abandonner à son sort et de condamner 1400 travailleurs des Grisons au chômage? N'est-il pas préférable de lui accorder encore un délai de cinq ans pour lui permettre d'achever les adaptations qui sont en cours et qui visent à mettre l'usine en mesure de produire exclusivement des produits capables d'affronter la concurrence? M. Streuli, conseiller fédéral, a déclaré de la manière la plus nette qu'une suppression de l'aide financière entraînerait sans rémission un effondrement de l'entreprise.

Les conséquences sociales de cette catastrophe ne sauraient nous laisser indifférents: 1400 ouvriers et employés perdraient leur emploi; 4000 personnes, si l'on tient compte des membres de leurs familles, seraient sans moyen d'existence. Si cet événement se produisait dans un centre industriel tel que Bâle ou Zurich, il serait grave, mais il ne serait pas désastreux, parce que ces travailleurs, dans les circonstances actuelles, retrouveraient assez facilement du travail sur place. Rien de tel aux Grisons, où il n'y a pas d'industries en mesure d'absorber cette main-d'œuvre. Une partie de ces travailleurs seraient obligés de quitter le canton; quant à ceux qui exploitent, parallèlement à leur travail à l'usine, une petite propriété qu'ils ne peuvent pas abandonner, ils perdraient un revenu accessoire indispensable ou

seraient contraints d'abandonner définitivement la terre. Le canton serait privé d'un sixième environ de ses recettes fiscales et les communes de plus encore. Le revenu de l'économie grisonne diminuerait sensiblement. Notons encore que, depuis la constitution de la HOVAG et en liaison directe avec son activité, 350 immeubles ont été construits et 330 ont été rénovés; ces travaux représentent une somme de 18 millions de francs. Et nous ne parlons pas de la baisse du chiffre d'affaires qu'une disparition de l'usine d'Ems entraînerait pour d'autres branches de l'économie grisonne.

Evidemment, on peut se demander s'il n'aurait pas été possible de venir en aide d'autre manière et à moins de frais au canton des Grisons. Aujourd'hui, cette question est oiseuse. Il est moins coûteux de faciliter la reconversion de l'usine d'Ems que de l'immobiliser et de perdre ainsi le bénéfice des capitaux déjà investis. Quant aux autres projets visant à promouvoir l'industrialisation des Grisons, ils ne sont pas mûrs, tandis que la reconduction de l'aide de la Confédération permet d'obtenir un résultat immédiat. En outre, refuser cette aide, ce serait provoquer une catastrophe dont il faudrait réparer ensuite à grands frais les conséquences.

Non seulement le maintien de cette aide pour une nouvelle période de cinq ans est logique, mais cette mesure est l'expression de la solidarité confédérale à l'égard d'un canton économiquement sous-développé.

Telles sont les raisons pour lesquelles l'Union syndicale s'est prononcée, au cours des dernières années, pour que l'exploitation de l'usine d'Ems soit poursuivie. En liaison avec l'élaboration de la loi sur la préparation de la défense nationale économique, nous avions demandé que la production de carburants synthétiques figurât dans les mesures envisagées pour préparer cette défense. Notre proposition n'ayant pas été retenue, l'Union syndicale et diverses associations économiques ont invité le Conseil fédéral à continuer, pendant quelques années encore, l'aide à l'usine d'Ems. Le projet qui sera soumis au peuple le 13 mai nous a donné gain de cause. La raison économique et la solidarité font aux travailleurs un devoir de l'accepter.

Les relations industrielles vues à travers les rapports des inspecteurs des fabriques

Par *Edouard Weckerle*

Les rapports des inspecteurs des fabriques occupent une place particulière dans les publications officielles, tout d'abord parce qu'ils renseignent sur l'application de la loi fédérale sur les fabriques et, secondement, parce qu'ils jettent quelque lumière sur